

DELIBERATION 81/120 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE L'ECOLE  
DE MUSIQUE DE LUDRES

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 27 Mai 1981, l'Assemblée municipale avait retenu, à l'unanimité, le projet de constitution d'une école de musique à LUDRES. Il rappelle que depuis lors, cette association a vu le jour et qu'il a rencontré, à maintes reprises, ses membres constitutifs.

Aujourd'hui, au vu du bilan présenté et de l'impact recueilli auprès des habitants, il importe de prendre une décision. Il rappelle que la volonté de la municipalité, dans le cadre de sa politique culturelle, a toujours été de démocratiser l'accès à l'enseignement.

Il donne lecture du bilan financier et pédagogique présenté par l'Association.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- apporte son soutien à l'Association de l'Ecole de Musique de LUDRES, en vu de démocratiser l'enseignement musical,
- décide la création de cette école de musique,
- autorise le Maire à signer une convention avec l'Association afin de lui permettre de prélever une cotisation de 150 F 00 par enfant et par trimestre et d'assurer la responsabilité pédagogique de l'école,
- s'engage à inscrire au budget supplémentaire 1981 une somme de 49 500 F destinée à l'acquisition des instruments de musique,
- s'engage à inscrire au budget supplémentaire 1981 une somme de 25 000 F correspondant au déficit prévisionnel de fonction de cette école pour les 6 premiers mois.